

Quelques-uns des membres du Gouvernement ont été des victimes célèbres de la corruption et de
pillage de l'État de la République.

6. Mesures prises et prévues en vue d'établir une éthique et d'appuyer la transparence

Les Ministres du Gouvernement ont, à la suite d'un ordre du Conseil de la République (MPC) du 15
mars 2014, adopté le décret n° 114, qui les obligeait à déclarer par la Commission d'Intégrité et
de Déontologie (CID) les déclarations de patrimoine "Déclaration Patrimoniale" à la fin de l'année et
après avoir déclaré les déclarations de patrimoine et les déclarations de patrimoine.

**6. Reconnaitre à la Haute Cour de Justice l'impact des politiques et stratégies pour la
régulation des affaires publiques**

Les Ministres du Gouvernement ont, à la suite d'un ordre du Conseil de la République (MPC) du 15
mars 2014, adopté le décret n° 114, qui leur a permis d'adopter le décret n° 114, qui leur a permis
d'adopter les déclarations de patrimoine et les déclarations de patrimoine de la République, qui leur a
permis d'adopter les déclarations de patrimoine et les déclarations de patrimoine de la République.

**6. Il convient de reconnaître que les mesures prises pour améliorer l'éthique et la transparence
sont des mesures.**

Les Ministres du Gouvernement ont, à la suite d'un ordre du Conseil de la République (MPC) du 15
mars 2014, adopté le décret n° 114, qui leur a permis d'adopter le décret n° 114, qui leur a permis
d'adopter les déclarations de patrimoine et les déclarations de patrimoine de la République, qui leur a
permis d'adopter les déclarations de patrimoine et les déclarations de patrimoine de la République.

Il convient de reconnaître que les mesures prises pour améliorer l'éthique et la transparence
sont des mesures.

Signature



Ministre de l'Intérieur
Ministre de l'Intérieur

Ministre de l'Intérieur et de la Gouvernance, 1700